

# LA REFORME DES PENSIONS EN EUROPE

Selon un rapport de l'Internationale de l'Education, **bien que fonctionnaires dans la majorité des pays, les enseignants et enseignantes sont très loin d'être égaux quant aux conditions d'accès à la retraite et sont tout aussi susceptibles que le reste de la population d'être touchés par les réformes du système de pension.**

Une étude menée dans 33 pays a montré une tendance générale du retrait de l'Etat-Providence, changement s'accompagnant **d'une réforme des pensions, contestée mais encouragée par l'Europe** et d'une privatisation partielle de son régime, système encore plus répandu dans les nouveaux Etats membres.

## INEGALITE HOMMES / FEMMES DANS LA PENSION

Cette réforme visant à lier la pension aux revenus des employés met en exergue une forte disparité entre hommes et femmes, tant au niveau des critères d'accès aux régimes de pension que des modalités du calcul de son montant. **L'enseignement avec près de 70% d'enseignantes est directement concerné.**

Les raisons en sont multiples, la première étant la différence de rémunération entre hommes et femmes qui de l'ordre de 15% est restée inchangée depuis 2003.

En outre les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi à temps partiel : 44% seulement des femmes travaillant dans l'enseignement ont un temps complet contre 68% pour les hommes.

**Ces inégalités de salaire se prolongent avec l'âge et dans la pension.**

## BOULEVERSEMENT DES SYSTEMES DE PENSION

**Dans un tiers des pays étudiés, les régimes de pension ont été partiellement privatisés**, ces systèmes mixtes reposant sur un système obligatoire public, complété par un système privé avec compte épargne individuel, certains pays ayant rendu ce système privé obligatoire.

Ces processus étant liés au montant des cotisations et à la capacité d'épargne, les femmes en sont encore pénalisées.

**L'accès aux retraites** est une première source d'inquiétudes. Le système le plus répandu est l'âge minimum de la retraite mais cet **âge est en constante augmentation en Europe**. Les femmes, traditionnellement plus impliquées dans les obligations familiales, pouvaient prétendre à partir plus tôt à la retraite mais cette différence tend à disparaître.

## IMPACT MAJORE SUR LES FEMMES

Quant aux discriminations sur le montant des pensions, certains pays, un tiers, ont mis en place un revenu minimum afin de garantir à tous une pension décente.

Contrairement à cette mesure qui va dans le sens d'une meilleure **harmonisation des pensions**, d'autres procédés sont source de discrimination : le recours aux tableaux d'espérance de vie et l'intervalle du revenu de base .

Les femmes vivant plus longtemps, certains pays, une minorité, ont mis en place une hausse des cotisations ou une diminution du montant des pensions, risquant d'exposer bien davantage les femmes à la pauvreté. Ceci étant existant dans la majorité des pays des dispositions pour prendre en compte le congé parental dans le calcul de la pension.

## BASE DE CALCUL

Et pour ce qui est de l'intervalle de base de calcul, les systèmes varient énormément, ceux basés sur les meilleures ou dernières années désavantageant moins les femmes. **Plus la période de base est courte, plus la différence entre genres est réduite.** Mais dans les deux tiers des pays, une contribution régulière est demandée afin d'accéder à une retraite complète, pénalisant là encore les femmes qui sont davantage susceptibles d'interrompre leur carrière. Mais pour remédier à cela la plupart des pays prennent en compte les responsabilités familiales dans ce calcul et mettent en place des dispositions afin d'acquérir des droits à la pension en ayant travaillé à temps partiel. Malgré ces mesures positives, **un tiers des pays pénalisent encore les enseignants en retraite s'ils ont réduit leur temps de travail.**